

## PV\_CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2014

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 28

Date de la convocation : 31 mars 2014

Date de l'affichage : 31 mars 2014

L'an deux mille quatorze le quatre avril à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, se sont réunis à la Mairie de Bois le Roi, sous la Présidence de Madame DELPORTE, Maire sortante, puis Monsieur QUIOC, doyen et enfin Monsieur MABILLE, Maire élu.

Étaient présents (27): M. MABILLE, M.TURQUET, Mme HANNION, Mme ASCHEHOUG, M.PLAGNOL, Mme DUPERRON, M. ROBERT, Mme TEIXEIRA, M. BIARD, M. CARDONA, Mme CHAINE, M. CICUREL, Mme CLAUZON, M. HENRI, Mme MARTIN-DELORY, M.POCHELU, Mme PROFFIT, MM. QUIOC, Mme TISON, , Mme DELPORTE, Mme LEQUELLENEC, M.LEFEVRE, M.NIVERT, Mme VINOT, M. TACCON, Mme BLAIS, M. BONY.

Mme CARDONA arrivée à 21h.

Procurations (1): M. ESCUDERO à M. PLAGNOL

Absents excusés (0):

### 1 - INSTALLATION DU CONSEIL

Madame Nicole DELPORTE, maire sortant, installe le nouveau conseil municipal et ouvre la séance. Elle adresse un message de bienvenue à la nouvelle majorité.

Monsieur QUIOC, doyen de séance, prend la présidence.

Monsieur MABILLE prend la parole : « Je remercie tous les Bacots qui sont venus ce soir. Je vous remercie de la confiance que vous nous avez accordée. Notre objectif maintenant est de mettre nos thèmes de campagne en exécution. Nous avons commencé à travailler dès le début de la semaine.»

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il vous est proposé de désigner Madame DUPERRON pour assurer ces fonctions. S'il n'y a pas d'observation, il est demandé au secrétaire de séance de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

### 2 - ELECTION DU MAIRE

Le maire est élu au scrutin secret, à la majorité absolue aux deux premiers tours de scrutin et à la majorité relative si un troisième tour est nécessaire.

Chaque conseiller municipal a remis son bulletin de vote sur papier.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 28
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 28
- majorité absolue : 15

Ont obtenu :

- M. MABILLE : 20 (vingt) voix
- Mme VINOT : 6 (six) voix
- Mme BLAIS : 2 (deux) voix.

Monsieur MABILLE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire.

Il reprend la présidence de la séance.

### 3 - DESIGNATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Le Conseil Municipal doit en premier lieu se prononcer sur le nombre d'adjoints. Ce nombre ne peut excéder 30 % de l'effectif du Conseil Municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Monsieur le Maire propose 8 adjoints.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'UNANIMITE**

**APPROUVE** la désignation de 8 adjoints.

#### **4 – ELECTION DES ADJOINTS**

La liste suivante est proposée :

Liste de Monsieur TURQUET :

- 1er Adjoint = Hubert TURQUET, Cadre de Vie et Urbanisme,
- 2ème Adjoint = Sylvie HANNION, Finances,
- 3ème Adjoint = Marie-Aline ASCHEHOUG, Scolaire, Périscolaire et Enfance,
- 4ème Adjoint = Laurent PLAGNOL, Culture, Sport et Vie Associative,
- 5ème Adjoint = Ramona DUPERRON, Administration Générale,
- 6ème Adjoint = Arnaud ROBERT, Prévention,
- 7ème Adjoint = Irène TEIXEIRA, Affaires Sociales,
- 8ème Adjoint = Jean-Pascal BIARD, Desserte de la gare.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 29
- bulletins blancs ou nuls : 6
- Bulletins raturés : 2
- suffrages exprimés : 28
- majorité absolue : 15

A obtenu :

- Liste de Monsieur TURQUET : 20 (vingt) voix

La liste de Monsieur TURQUET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, sont élus :

- 1<sup>er</sup> Adjoint : Hubert TURQUET
- 2ème Adjoint : Sylvie HANNION
- 3ème Adjoint : Marie-Aline ASCHEHOUG
- 4ème Adjoint : Laurent PLAGNOL
- 5ème Adjoint : Ramona DUPERRON
- 6ème Adjoint : Arnaud ROBERT
- 7ème Adjoint : Irène TEIXEIRA
- 8ème Adjoint : Jean-Pascal BIARD

21h : Arrivée de Madame CARDONA.

Madame BLAIS déclare qu'elle sera une nouvelle opposition constructive. Elle est favorable aux conseils de quartier qui sont des lieux d'échanges et de débat et qu'elle sera vigilante aux financements des associations.

Monsieur le Maire dit qu'il partage son point de vue sur certains points. Il précise qu'il n'est pas opposé aux conseils de quartiers mais qu'il propose dans un premier temps 2 représentants par quartier afin de faire remonter les problématiques et établir des lieux de débats.

Monsieur TACCON indique que l'opposition municipale exercera un examen critique et veillera à l'équilibre financier de la commune.

Madame DELPORTE précise qu'ils veilleront aux conflits d'intérêt, en particulier vis-à-vis des deux seuls contentieux en cours. En effet, dans ces 2 contentieux d'urbanisme il apparaît que l'avocat des parties adverses à la commune se trouve être l'avocat habituel de l'association Bois le Roi Environnement.

#### **4 – CREATION DE COMMISSION COMMUNALE URBANISME**

Le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Monsieur TURQUET indique que 7 membres composeront la commission urbanisme dont 4 membres de la majorité + le Maire et 1 membre pour chaque liste d'opposition. C'est une commission consultative que sera ouverte vers l'extérieur. La première commission prévue le 29 avril 2014 à 8h30 aura pour objet notamment le règlement intérieur.

Il précise qu'en ce qui concerne les conflits d'intérêt, il n'assume plus aucune fonction au sein de l'association Bois le Roi Environnement. Par ailleurs, il lui semble opportun que certaines professions, très utiles en urbanisme, doivent être exclues lorsqu'elles sont exercées à Bois le Roi.

Madame DELPORTE indique que la commission urbanisme devra également se prononcer sur l'Aire de valorisation de l'Architecture.

Les membres suivants sont proposés pour composer la commission :

Monsieur MABILLE (liste l'esprit Bacot),  
Monsieur CARDONA (liste l'esprit Bacot),  
Monsieur QUIOC (liste l'esprit Bacot),  
Madame MARTIN DELORY (liste l'esprit Bacot),  
Monsieur TURQUET (liste l'esprit Bacot),  
Madame VINOT (liste Tous pour Bois le Roi),  
Monsieur BONY (liste Avec vous à Bois le Roi).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'UNANIMITE**

**APPROUVE** la création de la commission communale urbanisme.

**DESIGNE** les personnes suivantes membres de la commission :

Monsieur CARDONA (liste l'esprit Bacot),  
Monsieur QUIOC (liste l'esprit Bacot),  
Madame MARTIN DELORY (liste l'esprit Bacot),  
Monsieur TURQUET (liste l'esprit Bacot),  
Madame VINOT (liste Tous pour Bois le Roi),  
Monsieur BONY (liste Avec vous à Bois le Roi).

#### **Informations diverses.**

Monsieur le Maire demande si les membres du conseil souhaitent ajouter quelque chose.

Madame DELPORTE demande quel est le rythme des conseils municipaux à venir.

Monsieur le Maire indique qu'il aura lieu une fois par mois. Les dates restent à définir.

La séance est clôturée à vingt et une heures vingt.